

Demande de retrait anticipé du capital de prévoyance pour l'encouragement à la propriété du logement

Numéros(s) de(s) compte(s) de prévoyance : _____

Monsieur Madame (ci-après le preneur de prévoyance)

Numéro d'assurance sociale : _____

Nom : _____

Prénom : _____

Rue/No : _____

NPA/Localité/Pays : _____

Date de naissance (jj/mm/aaaa) : _____

Téléphone : _____

État civil (les documents à présenter varient selon l'état civil)

Célibataire

- Certificat individuel d'état civil (datant de 3 mois maximum à la date de paiement, à partir d'un montant de 10000 CHF)

Marié(e)/En Partenariat enregistré

- Copie du passeport/de la carte d'identité du conjoint ou du partenaire enregistré

Divorcé(e)/Partenariat dissous par décision de justice

- Certificat individuel d'état civil (datant de 3 mois maximum à la date de paiement, à partir d'un montant de 10000 CHF)

Veuf/Veuve

- Certificat individuel d'état civil (datant de 3 mois maximum à la date de paiement, à partir d'un montant de 10000 CHF)

Prestations mises en gage (levée de mise en gage à annexer)

Motif du versement veuillez cocher la case appropriée :

Acquisition d'un logement pour ses propres besoins

- Contrat de vente authentifié (ne datant pas de plus de 12 mois) ou projet du contrat de vente (confirmation de remboursement nécessaire pour le projet). Si le contrat de vente date de plus de 12 mois, extrait actuel du registre foncier (ne datant pas de plus de 12 mois)
- Promesse du créancier hypothécaire (l'objet et le numéro d'hypothèque doivent impérativement être mentionnés)

Nouvelle construction d'un logement pour ses propres besoins

- Copie du contrat d'achat du terrain (ne datant pas de plus de 12 mois), s'il date de plus de 12 mois, extrait actuel du registre foncier (ne datant pas de plus de 12 mois) ; remarque : pas de possibilité d'achat de terrain seul
- Promesse du créancier hypothécaire (l'objet et le numéro d'hypothèque doivent impérativement être mentionnés)
- Permis de construire si le preneur de prévoyance est le maître d'ouvrage sinon contrat d'entreprise générale ou contrat d'entreprise

Amortissement de la dette relative à un logement pour ses propres besoins

- Extrait du registre foncier pour l'attestation de propriété (ne datant pas de plus de 12 mois)
- Confirmation du donneur d'hypothèque avec instructions de paiement sur la dette hypothécaire actuelle (ne datant pas de plus de 6 mois)

Rénovation d'un logement pour ses propres besoins

- Extrait du registre foncier pour l'attestation de propriété (ne datant pas de plus de 12 mois)
- Offres des artisans (après examen conclu par la Fondation, les factures correspondantes doivent être remises à celle-ci pour paiement)

Le preneur de prévoyance confirme :

- l'exactitude et l'exhaustivité de la présente demande ainsi que des documents fournis ;
- qu'il habite lui-même l'objet immobilier en question, qui est son domicile principal à son lieu de résidence fiscale ;
- qu'il utilisera le capital de prévoyance perçu pour le motif mentionné plus haut ;
- qu'il n'a effectué aucun retrait au titre d'encouragement à la propriété du logement au cours des cinq dernières années.

Si vous avez déjà effectué un versement anticipé au cours des 5 dernières années, vous devez en clarifier les conséquences fiscales auprès de votre administration fiscale locale.

Transfert de la prestation de prévoyance

Le montant du versement est calculé par la Fondation et puis communiqué au preneur de prévoyance.

Montant total (compte sera soldé)

Versement partiel de CHF _____

Au cas où le capital de prévoyance est investi dans des produits d'investissement, la Fondation de prévoyance 3a vendra, après admission de la demande de versement, les droit/parts correspondants sans ordre séparé, au cours actuel et dont le choix est laissé à sa libre appréciation.

Nom de la banque :

IBAN/No de compte :

Titulaire du compte (vendeur, constructeur, prêteur etc.)
Nom :

Prénom :

Valeur (jj/mm/aaaa) :

Informations importantes

Veillez noter que la Fondation se réserve le droit d'exiger des informations et documents supplémentaires.

La Fondation prélève des **frais de traitement de 100 CHF** pour les demandes de versement anticipé de la prestation de prévoyance.

Signature

Le preneur de prévoyance soussigné et, le cas échéant, son conjoint ou son partenaire enregistré attestent avoir été informés par la Fondation des suites d'un retrait anticipé, en particulier en ce qui concerne l'obligation fiscale.

En raison du retrait anticipé, la Fondation est obligée :

- De déduire les impôts à la source fédéraux et cantonaux en cas de versement à des personnes domiciliées à l'étranger.
- D'informer l'Administration fédérale des contributions (conformément à la loi sur l'impôt anticipé) en cas de versement à des personnes domiciliées en Suisse.

Tous les motifs de versement énoncés peuvent uniquement être invoqués avec le consentement écrit du conjoint ou du partenaire enregistré.

Lieu/Date :

Signature du preneur de prévoyance :

Signature du conjoint ou du partenaire enregistré :

X _____

X _____

Demande de retrait anticipé du capital de prévoyance pour l'encouragement à la propriété du logement

Numéros(s) de(s) compte(s) de prévoyance : _____

Monsieur Madame (ci-après le preneur de prévoyance)

Numéro d'assurance sociale : _____

Nom : _____

Prénom : _____

Rue/No : _____

NPA/Localité/Pays : _____

Date de naissance (jj/mm/aaaa) : _____

Téléphone : _____

État civil (les documents à présenter varient selon l'état civil)

Célibataire

- Certificat individuel d'état civil (datant de 3 mois maximum à la date de paiement, à partir d'un montant de 10000 CHF)

Marié(e)/En Partenariat enregistré

- Copie du passeport/de la carte d'identité du conjoint ou du partenaire enregistré

Divorcé(e)/Partenariat dissous par décision de justice

- Certificat individuel d'état civil (datant de 3 mois maximum à la date de paiement, à partir d'un montant de 10000 CHF)

Veuf/Veuve

- Certificat individuel d'état civil (datant de 3 mois maximum à la date de paiement, à partir d'un montant de 10000 CHF)

Prestations mises en gage (levée de mise en gage à annexer)

Motif du versement veuillez cocher la case appropriée :

Acquisition d'un logement pour ses propres besoins

- Contrat de vente authentifié (ne datant pas de plus de 12 mois) ou projet du contrat de vente (confirmation de remboursement nécessaire pour le projet). Si le contrat de vente date de plus de 12 mois, extrait actuel du registre foncier (ne datant pas de plus de 12 mois)
- Promesse du créancier hypothécaire (l'objet et le numéro d'hypothèque doivent impérativement être mentionnés)

Nouvelle construction d'un logement pour ses propres besoins

- Copie du contrat d'achat du terrain (ne datant pas de plus de 12 mois), s'il date de plus de 12 mois, extrait actuel du registre foncier (ne datant pas de plus de 12 mois) ; remarque : pas de possibilité d'achat de terrain seul
- Promesse du créancier hypothécaire (l'objet et le numéro d'hypothèque doivent impérativement être mentionnés)
- Permis de construire si le preneur de prévoyance est le maître d'ouvrage sinon contrat d'entreprise générale ou contrat d'entreprise

Amortissement de la dette relative à un logement pour ses propres besoins

- Extrait du registre foncier pour l'attestation de propriété (ne datant pas de plus de 12 mois)
- Confirmation du donneur d'hypothèque avec instructions de paiement sur la dette hypothécaire actuelle (ne datant pas de plus de 6 mois)

Rénovation d'un logement pour ses propres besoins

- Extrait du registre foncier pour l'attestation de propriété (ne datant pas de plus de 12 mois)
- Offres des artisans (après examen conclu par la Fondation, les factures correspondantes doivent être remises à celle-ci pour paiement)

Le preneur de prévoyance confirme :

- l'exactitude et l'exhaustivité de la présente demande ainsi que des documents fournis ;
- qu'il habite lui-même l'objet immobilier en question, qui est son domicile principal à son lieu de résidence fiscale ;
- qu'il utilisera le capital de prévoyance perçu pour le motif mentionné plus haut ;
- qu'il n'a effectué aucun retrait au titre d'encouragement à la propriété du logement au cours des cinq dernières années.

Si vous avez déjà effectué un versement anticipé au cours des 5 dernières années, vous devez en clarifier les conséquences fiscales auprès de votre administration fiscale locale.

Transfert de la prestation de prévoyance

Le montant du versement est calculé par la Fondation et puis communiqué au preneur de prévoyance.

Montant total de prévoyance (compte sera soldé)

Versement partiel de CHF _____

Au cas où le capital de prévoyance est investi dans des produits d'investissement, la Fondation de prévoyance 3a vendra, après admission de la demande de versement, les droit/parts correspondants sans ordre séparé, au cours actuel et dont le choix est laissé à sa libre appréciation.

Nom de la banque :

IBAN/No de compte :

Titulaire du compte (vendeur, constructeur, prêteur etc.)
Nom :

Prénom :

Valeur (jj/mm/aaaa) :

Informations importantes

Veillez noter que la Fondation se réserve le droit d'exiger des informations et documents supplémentaires.

La Fondation prélève des **frais de traitement de 100 CHF** pour les demandes de versement anticipé de la prestation de prévoyance.

Signature

Le preneur de prévoyance soussigné et, le cas échéant, son conjoint ou son partenaire enregistré attestent avoir été informés par la Fondation des suites d'un retrait anticipé, en particulier en ce qui concerne l'obligation fiscale.

En raison du retrait anticipé, la Fondation est obligée :

- De déduire les impôts à la source fédéraux et cantonaux en cas de versement à des personnes domiciliées à l'étranger.
- D'informer l'Administration fédérale des contributions (conformément à la loi sur l'impôt anticipé) en cas de versement à des personnes domiciliées en Suisse.

Tous les motifs de versement énoncés peuvent uniquement être invoqués avec le consentement écrit du conjoint ou du partenaire enregistré.

Lieu/Date :

Signature du preneur de prévoyance :

Signature du conjoint ou du partenaire enregistré :

X _____

X _____